

Combat juridique entre le sauna gay et le maire de Lisses

Après quatre ans de bras de fer, un lieu de rencontres homosexuelles vient d'ouvrir ses portes. Mais la lutte n'est pas terminée : le dossier est entre les mains du Conseil d'Etat.

ILS S'ÉCHARPENT depuis quatre ans sur le terrain administratif et judiciaire. Stéphane Mahé, le patron d'un sauna gay, les Terrasses, implanté à Lisses, se plaint aujourd'hui de l'acharnement procédurier du maire (DVD) de la commune, Thierry Lafon, pour empêcher l'ouverture de son établissement. Le dossier est désormais entre les mains du Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative. Le patron soupçonne l'élu d'homophobie. « J'applique simplement la réglementation », se défend le maire, qui avance des problèmes de normes de sécurité contestés par la partie adverse.

C'est en 2010 que Stéphane Mahé achète cet immeuble de bureaux, dans la zone d'activités du Bois-Chaland, pour créer son sauna. « Nous cherchions un endroit discret. Nous ne sommes pas là pour jouer la provocation en centre-ville. Il n'y a pas d'établissement gay de ce type en grande banlieue. Les rencontres homosexuelles se font souvent à l'extérieur, comme dans les bois de Bondoufle, en Essonne. Ce n'est ni sûr ni convenable », confie-t-il. Il dépose son premier permis de construire en janvier 2011. Le premier d'une longue série, à l'origine d'incessants litiges. Lassé par ces procédures à rallonge, Stéphane Mahé saisit en référé le tribunal administratif de Versailles (Yvelines), fin 2014. « J'ai été patient. Nous sommes une petite entreprise.

« J'applique simplement la réglementation. [...] J'ai des amis homosexuels et je ne m'en cache pas. »

Thierry Lafon, le maire (DVD)

Financièrement, il y avait urgence », justifie-t-il. La juridiction suspend un arrêté du maire empêchant l'ouverture du sauna. L'élu porte alors l'affaire devant le Conseil d'Etat. « C'est la loi. Malheureusement, cela coûte 10 000 € à la commune », déclare Thierry Lafon. Aujourd'hui, le sauna ouvre illégalement. « Si c'était le cas, cela m'étonnerait que la préfecture laisse faire », assure Stéphane Mahé.

Dans ses observations au tribunal administratif, le patron cite une phrase prononcée par le maire lors d'une visite de la commission de sécurité : « Aucun établissement susceptible de recevoir de la clientèle à orientation homosexuelle ne pourra s'installer sur mon territoire. » Le



Lisses, hier. Michel, le gérant de cet établissement de 300 m² ouvert depuis le 13 décembre, dans la zone d'activité du Bois-Chaland. « Le sauna n'est pas sectaire, souligne-t-il. Le jeudi, les soirées sont ouvertes aux hétéros. » (LP/JH)

propriétaire du sauna précise, à l'adresse du président de la juridiction, que les « termes ont été choisis et modifiés afin de ne pas [le] heur-

ter ». Thierry Lafon nie en bloc. « C'est leur moyen de défense, explique-t-il. J'ai des amis homosexuels et je ne m'en cache pas. »

En attendant la décision du Conseil

d'Etat, les Terrasses sont ouvertes depuis le 13 décembre. « Nous commençons doucement à attirer du monde », constate Stéphane Mahé. Un bar, un salon, une dizaine de cabines pour s'isoler, des backrooms pour des ébats encore plus discrets, un sauna, une salle de massage et des douches se répartissent sur 300 m². « Nous sommes très attentifs à l'hygiène et à la prévention », avance Michel, le gérant des lieux. Et le sauna n'est pas sectaire. Le jeudi, les soirées sont ouvertes aux hétéros.

JULIEN HEYLIGEN

« L'égalité d'entreprendre s'applique à tous »

Rémi Calmon, du Syndicat national des entreprises gaies

Les responsables du sauna gay les Terrasses de Lisses, en litige avec Thierry Lafon, le maire (DVD) de la commune, ont adhéré au syndicat national des entreprises gaies & Co (Sneg). « L'égalité d'entreprendre s'applique à tous, crie Rémi Calmon, le directeur du Sneg. Il y a des réglementations à respecter. C'est normal, car un maire peut être jugé responsable en cas d'accident. Mais il ne faut pas qu'un jugement de morale s'en mêle. » Il s'étonne que Thierry Lafon saisisse le Conseil d'Etat. « À ma connaissance, c'est inédit pour une entreprise gay. Cela me paraît disproportionné. Le Sneg a été créé

en 1990. Ces litiges avec les élus sont de moins en moins fréquents. Sans généraliser, nous voyons cela plus souvent en zone rurale qu'à côté de Paris », affirme-t-il.

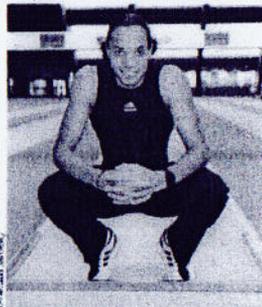
« Le sauna répond à une demande »

Selon Rémi Calmon, ce sauna gay est utile, car il peut répondre à une demande. « Déghettoiser la banlieue, cela ne s'applique pas seulement au niveau social mais aussi au niveau sexuel », affirme-t-il. Aujourd'hui, les participants aux soirées des Terrasses viennent de toute l'Île-de-France et même du Loiret.

J.H.

MONTGERON

Les champions d'athlétisme reçus à la mairie



Les sportifs sont à l'honneur aujourd'hui à Montgeron. A 12 h 30, le maire (UMP), François Durovray, reçoit à l'hôtel de ville les athlètes du club local qui se sont récemment distingués en compétition. Une cérémonie à laquelle est attendu le tout récent champion d'Europe du 60 m haies, Pascal Martinot-Lagarde (photo). Une quinzaine d'autres athlètes méritants de l'ES Montgeron seront également honorés, parmi lesquels Toumany Coulibaly, champion de France du 400 m, Bruno Bertogal, 3^e des derniers Championnats de France sur 400 m haies, ou Anaïs Desroses, médaillée de bronze sur 200 m, à l'occasion des derniers championnats nationaux.

■ CHIFFRE

7 000 personnes ont bénéficié, à ce jour, des emplois-terre en Île-de-France, un dispositif d'aides régionales à l'emploi mis en place par une majorité de conseils régionaux, qui fêtaient hier ses dix ans d'existence. Cette aide concerne le milieu associatif et celui de l'économie solidaire et sociale : en contrepartie d'un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI), l'employeur bénéficie d'une subvention de 15 000 € par an, pendant trois ans. Il s'engage, en retour, à former son personnel recruté. Renseignements sur www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets-appel-projet-emplois-terre ou par téléphone au 0.810.18.18.18.

GRIGNY

Les talents africains sous les projecteurs

Ils seront une dizaine d'artistes et humoristes à se succéder sur la scène du centre Sidney-Bechet, à Grigny. La ville et le collectif des Maliens de Grigny mettent à l'honneur les talents de l'Afrique « jusqu'au bout de la nuit », promet-on à la mairie. Sur le thème de la cause des femmes, ils se relayent « pour donner de la chaleur à la nuit ». A partir de 20 heures, au centre culturel Sidney-Bechet à Grigny. Entrée : 10 €.

ATHIS - JUVISY - MORANGIS - PARAY - SAVIGNY

Rythmes scolaires : l'agglomération débloque 2,2 M€ pour aider les communes

UN PACTE FINANCIER. Jeudi soir, les élus de la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne (Calpe) ont acté dans le débat d'orientation budgétaire le déblocage d'une aide de 2,2 M€ pour aider les cinq communes (Athis-Mons, Savigny, Juvisy-sur-Orge, Morangis et Paray-Vieille-Poste) à poursuivre sereinement leur mise en place de la réforme des rythmes scolaires. « Il s'agit d'un soutien spécial aux

communes afin de les aider à poursuivre leurs missions de service public scolaire pour faire face à la reconduction des rythmes scolaires et au désengagement massif de l'Etat », fait savoir par un communiqué le président (UMP), Robin Reda.

Le maire de Juvisy a sorti sa calculatrice. « En quatre ans, ce sont 28 Mds€ en moins qui ne seront pas versés par l'Etat aux collectivités ter-

ritoriales. Pour la Calpe et ses communes, l'effort de contribution à la réduction des déficits publics sera de 13,1 M€ en quatre ans (dont 5,1 M€ pour la Calpe elle-même) », assure-t-il.

Les élus, majoritairement opposés à la réforme, ont décidé de cette aide qui « amortira les conséquences des pertes de ressource, conjuguées aux nouvelles charges à supporter liées à la réforme des rythmes », écrit Robin Reda. F.M.